



Envoyé en préfecture le 14/12/2018  
Reçu en préfecture le 14/12/2018  
Affiché le 14/12/18  
ID : 063-200071199-20181211-CCPL\_2018\_151-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 03 décembre 2018  
Date d'affichage : 03 décembre 2018

### SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Sardon.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLÈRE

#### Absents représentés :

Éric GOLD  
Jean-Claude MOLINIER

#### Absents :

Bernard FERRIERE, Roland GENESTIER, Jean-Claude PAPUT,

Secrétaire de séance : Guy TIXIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2018-151 : **V70 VOIE VERTE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, LE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ET LES EPCI CONCERNES**

Rapporteur : Bernard FERRIERE

La région Auvergne-Rhône-Alpes et le département du Puy-de-Dôme ont fait de l'itinéraire V70 – voie verte du val d'Allier une priorité de leurs politiques respectives. Cet itinéraire a vocation à se substituer à la voie partagée sur le territoire du Puy-de-Dôme (V70 actuelle). Cette réalisation doit permettre de renforcer la notoriété, l'attractivité et l'usage de l'itinéraire, auprès des populations locales comme des touristes.

La région Auvergne-Rhône-Alpes, eu égard à sa qualité de premier financeur de l'opération, souhaite formaliser l'engagement de l'ensemble des partenaires pour garantir la continuité de l'itinéraire à l'échelle départementale et assurer une cohérence d'ensemble en termes d'aménagement, d'exploitation et de mise en tourisme de l'itinéraire.

Le département du Puy-de-Dôme s'est positionné comme maître d'ouvrage pour les études de faisabilité de la section Nord – celle qui nous concerne – et Sud – vers Issoire. Au-delà, il mettra en œuvre la concertation et sera maître d'ouvrage pour la réalisation de l'itinéraire en site propre. Par la suite, il coordonnera et contribuera à l'entretien.

Le tracé qui concernera la communauté de communes Plaine Limagne n'est pas encore défini ; s'il y a de fortes chances pour que l'itinéraire emprunte la rive gauche de Maringues à St-Priest-Bramefant, il faudra attendre mi-2019 pour en avoir la certitude. Si ce devait être le cas, il s'agirait d'un indéniable avantage en termes d'aménagement et de développement à la fois local et touristique. Dans ce cas, notre EPCI sera sollicité pour participer financièrement à la réalisation de la voie verte comme à son entretien par la suite.

L'estimation financière du tronçon qui nous concerne – la tronçon Nord, qui ira de St-Priest-Bramefant à Pont-du-Château – est de 8 470 000 € HT. La région prendrait en charge 5 082 000 € et le département 2 215 000 €. Il resterait ainsi 1 173 000 € à partager entre les EPCI concernés, soit 15 %. Une première proposition de répartition entre EPCI porte sur le kilométrage mais d'autres clés de répartition sont envisagées. La convention de partenariat dont il est question ici laisse libres les EPCI de trouver toute répartition qui leur convienne.

Le calendrier prévisionnel de notre secteur est le suivant :

- étude préalable et concertation sur le choix du tracé : début 2019
- tracé définitif et ajustement des estimations : mi 2019
- conception du projet et établissement des dossiers règlementaires (dont minimum 1 an pour diagnostics environnementaux) : mi 2019 à fin 2020
- procédure DUP : début 2021
- début des travaux sur secteurs foncièrement maîtrisés : fin 2021
- début des travaux sur secteurs objet d'expropriations : fin 2022
- fin des travaux : fin 2023

Dans le cadre de cette convention, la communauté de communes Plaine Limagne doit désigner trois représentants. Le bureau communautaire propose :

- Claude Raynaud,
- Bernard Ferrière,
- Christian Dessaptlarose.

Il est proposé de désigner trois suppléants :

- Philippe Le Pont
- Daniel Gorce
- Colette Jourdan

Le conseil communautaire émet des réserves relatives :

- au tracé qui sera défini,
- aux modalités de mise en œuvre du projet : demande d'une association étroite de la communauté de communes Plaine Limagne et des communes concernés tout au long du processus,
- au coût de fonctionnement qui devra être supporté par la communauté de communes Plaine Limagne pour l'entretien de la future voie verte.

Envoyé en préfecture le 14/12/2018

Reçu en préfecture le 14/12/2018

Affiché le 14/12/18

ID : 063-200071199-20181211-CCPL\_2018\_151-DE

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions):

- d'approuver la convention de partenariat avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département du Puy-de-Dôme et les EPCI concernés, avec les réserves exposées ci-dessus,
- de désigner les représentants comme indiqué ci-dessus au sein du comité de pilotage du secteur Nord,
- d'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet d'aménagement.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 14/12/2018

Le Président,



Le Président,



Claude RAYNAUD